

6. Offre d'aide

Le surveillant doit montrer à l'employé qu'il est déterminé à l'aider. Il doit aussi lui faire clairement comprendre que son comportement met sa carrière en péril et qu'il faut remédier à cette situation.

7. Ne jamais "protéger" l'employé

Ne pas prétexter l'amitié ou la sympathie pour excuser le piètre rendement d'un employé. De bonnes intentions de ce genre finissent presque toujours par causer de plus grands problèmes à tous les intéressés puisqu'elles retardent le véritable remède. Bien se rappeler que l'alcoolisme est une maladie qui, si on ne la traite pas, n'ira qu'en s'aggravant.

8. Caractère confidentiel

Tous les renseignements que l'employé donne au surveillant doivent être considérés à titre strictement confidentiel (voir la partie consacrée à cette question).